



Communiqué de presse

## **Victimes ET auteurs de violence intrafamiliale en moins bonne santé**

**Bruxelles, le 24 novembre 2016 – Selon l'étude menée par l'Institut Scientifique de Santé Publique à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, tant les victimes que les auteurs de violence intrafamiliale sont confrontés à de graves problèmes de santé. En général, les victimes se tournent d'abord vers leur famille et leurs amis pour trouver de l'aide. Un quart des victimes ne recherchent toutefois aucune aide.**

### Davantage de problèmes psychiques et physiques

L'examen des données issues de la dernière Enquête de Santé (chiffres de 2013) a mis au jour un lien évident entre la violence intrafamiliale ou la violence entre partenaires et une plus mauvaise santé mentale de la victime. Les victimes sont davantage confrontées à des problèmes psychiques, tels que des troubles dépressifs, des troubles anxieux et des troubles du sommeil ; elles indiquent avoir plus de pensées suicidaires et avoir commis davantage de tentatives de suicide et elles prennent plus d'antidépresseurs et de psychotropes. La santé physique de ces victimes n'est pas optimale non plus : elles signalent davantage de problèmes de santé et elles obtiennent également un mauvais score en ce qui concerne leur qualité de vie générale. Les auteurs de violence intrafamiliale et entre partenaires semblent également avoir une plus mauvaise santé mentale et physique, en comparaison avec les non-auteurs.

### Moins d'aide

Les victimes mentionnent plus que les autres ne pouvoir compter que sur un faible réseau social. Cependant, les réseaux informels tels que la famille et les amis constituent généralement le premier point de contact des victimes de violence intrafamiliale et de violence entre partenaires, plutôt que des services formels tels qu'un service médical ou la police. Un quart des victimes ne recherchent par ailleurs aucune aide. *“Il semble encore difficile pour les victimes de briser le tabou de la violence intrafamiliale. Il est dès lors important de continuer à sensibiliser tout le monde en la matière”,* conclut Michel Pasteel, le directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Les victimes de violence intrafamiliale ou de violence entre partenaires consultent un-e psychologue ou un-e psychothérapeute plus souvent que les autres. L'étude a également mis en avant que les victimes consultent plus fréquemment un-e homéopathe, un-e acupuncteur/-trice, un-e chiropracteur/-trice ou un-e ostéopathe et qu'elles utilisent plus de médicaments alternatifs, de compléments alimentaires et de médicaments non-remboursés que les personnes qui ne sont pas victimes. *“Les victimes ont peut-être recours à ces traitements pour éviter de rendre publique la violence intrafamiliale ou entre partenaires qu'elles subissent”,* déclare Michel Pasteel. *“Dans tous les cas, il y a là un défi pour le secteur des soins de santé : faire en sorte que ce type de problème ne soit plus un tabou”.*

Enfin, il semble que les dépenses mensuelles moyennes destinées aux soins de santé soient plus élevées chez les victimes que chez les personnes qui ne sont pas confrontées à la violence intrafamiliale ou entre partenaires.

### Enquête nationale de Santé

L'Enquête nationale de Santé, réalisée par l'Institut Scientifique de Santé Publique, est une enquête de grande échelle menée auprès des ménages afin d'avoir une idée globale de la santé et du mode de vie de la population belge. La dernière Enquête de Santé (chiffres de 2013) contient un module spécifiquement consacré aux expériences en matière de violence. À la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'Institut Scientifique de Santé Publique a effectué une analyse spécifique visant à approfondir les liens entre les données relatives à la violence intrafamiliale et entre partenaires d'une part, et les autres informations concernant la santé reprises dans cette Enquête de Santé d'autre part.

Le rapport d'étude est disponible dans son intégralité sur le site web <http://igvm-iefh.belgium.be>.